



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018
DELIBERATION N° : 2018.01.13

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX USEES - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

NOMENCLATURE : 7 - Finances - 7.5 - Subventions - 7.5.1 - Demande de subvention

Date de convocation : 21 Mars 2018

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Représentés : 06

Non représenté : 02

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire / JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : L.CHAVANY par C.ORTIZ / A.PERIN par JC.AILLOT
 A.SCIACQUA-LERIDON par G.CLEMENSON / S.CAPPEAU-FREJABUE par GA.FLEURY
 S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Excusés non représentés : G. RATAJEZAK / E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Michel CHRETIEN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Dans le cadre du zonage du schéma directeur des eaux usées approuvé par délibération du 21 Avril 2011, un programme de travaux a été proposé afin de pallier aux dysfonctionnements relevés lors des investigations réalisées sur les réseaux.

Il s'agit notamment de supprimer les eaux claires parasites permanentes et celles par temps de pluie.

Ce programme de réhabilitation et extension du réseau d'assainissement communal de la Commune de Jonquières correspond à la seconde phase des travaux initiés à la suite du diagnostic réalisé lors du Schéma Directeur d'Assainissement en date de Décembre 2010.

Les travaux de 1° urgence ayant été réalisés lors des programmes de travaux précédents, les voies traitées par ce projet reprennent les préconisations du rapport du schéma directeur des travaux de 2° urgence :

- **Route de Camaret** : réhabilitation du réseau d'assainissement entre le chemin du Clos d'Enfer et la Via Venassia, par la mise en place d'un réseau neuf D200 et D250.
 Le réseau d'eaux usées existant sur la route de Camaret est en mauvais état et présente des flashes et des fissures à de nombreux endroits. Celui-ci étant également en fibrociment amianté, la Mairie de Jonquières a pris la décision d'abandonner ce réseau et de réaliser un nouveau réseau de collecte des eaux usées sur toute la longueur de la route de Camaret, ainsi que la reprise de l'ensemble des branchements. Le réseau existant sera géolocalisé et abandonné en lieu et place.

 2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 04 AVR. 2018
ID : 084-218400562-20180328-2018_01_13-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2018**

N° : 2018.01.13

- **Chemin de Grange Neuve** : réalisation de l'extension du réseau d'assainissement sur un linéaire de 320 ml et comprenant également la création d'un poste de relevage.
L'extension du réseau d'assainissement du chemin de Grange Neuve est réalisé pour collecter les épandages individuels de cette partie de la commune, ceci permettant de limiter la dissipation d'eaux usées dans la zone de captage du forage communal. Cette extension sera poursuivie sur de prochains programmes de travaux ultérieurs. La création d'un poste de relevage est nécessaire pour pouvoir installer le futur réseau et le raccorder au réseau existant.

Le coût de l'opération assainissement (travaux) est estimé à 650 200 € HT auquel il convient de rajouter 12 000 € HT pour la mission de contrôle des réseaux (étanchéité, inspection télévisée, compactage) et 46 000 € HT de maîtrise d'œuvre, ce qui porte le montant total à prendre en compte à 708 200 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Martial QUESTA, Adjoint délégué aux Travaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de travaux de réhabilitation des réseaux de la route de Camaret et du chemin de Grange Neuve,

VU l'avis de la commission travaux du 1^{er} février 2018,

CONSIDERANT que les travaux d'assainissement peuvent prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la mise en conformité des réseaux, prévus au schéma directeur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

1° - **APPROUVE** les travaux liés au schéma directeur concernant la réhabilitation des réseaux route de Camaret et chemin de Grange Neuve.

2° - **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau une aide financière pour ces travaux d'assainissement selon le plan de financement ci-dessous.

3° - **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	• Travaux y compris - MOE/ESSAIS.....	708 200 €
	• TOTAL HT.....	708 200 €
	• TVA	141 640 €
	• TOTAL TTC.....	849 840 €

RECETTES	• Subvention Agence de l'Eau pour la route de Camaret	161 505 €
	• Subvention Agence de l'Eau pour le chemin de Grange Neuve	51 255 €
	• Part communale	637 080 €
	• TOTAL TTC.....	849 840 €

B.
2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le **03 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180328-2018_01_13-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2018**

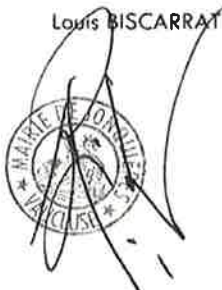
N° : 2018.01.13

Pour mémoire, la TVA est récupérée dans les 6 mois suivant l'opération assainissement pour un montant de 141 640 €.

- 4° - **DEMANDE** l'autorisation par dérogation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- 5° - **S'ENGAGE** à rembourser à l'Agence de l'Eau la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- 6° - **DECLARE** que les dépenses et recettes sont imputées au budget assainissement 2018.
- 7° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 29 mars 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 09 / 04 / 2018 à :

- Comptabilité → Domme
→ Agence de l'eau
- DST / Secrétariat technique

	2018 -	
--	---------------	--

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le **04 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180328-2018_01_13-DE

